

Effectif légal du Conseil 11
Membres en exercice 11
Majorité absolue 6

COMPTE - RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
12 novembre 2015
Date d'affichage
26 novembre 2015

Mercredi 18 novembre 2015
20h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie de Châtenoy, sous la Présidence de Denis CELADON, Maire, le Mercredi 18 novembre 2015 à 20h00.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaiterait ajouter les points suivants à l'ordre du jour:

- CCPN : Désignation d'un membre suppléant à la Commission Sport et Loisirs;
- Devis travaux mur du cimetière ;

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve cette modification apportée à l'ordre du jour.

PRESENTS : Monsieur Denis CELADON, Madame Evelyne BEAUVAIS, Madame Laurence PICOT, Monsieur Patrick VALEUR, Monsieur Jean-Claude BORLETEAU, Madame Magalie PANNESE, Monsieur Éric MORVAN, Monsieur Simon THIERRY, Madame Isabelle BILAND-PERENNES(jusqu'au point n°6), Monsieur Paul EMARD

EXCUSES :

ABSENTS :

POUVOIRS : Madame Claudine CHATEIGNER à Madame Laurence PICOT

**SECRETAIRE DE
SEANCE :** Monsieur Éric MORVAN

1°) Approbation du PV du 16 septembre 2015

Le procès verbal de la séance du 16 septembre 2015 est approuvé et signé par tous les membres présents.

2°) Dématérialisation des procédures administratives

A compter du 1er janvier 2016, la commune devra transmettre à la trésorerie les documents par voie dématérialisée.

Cette possibilité est également offerte pour les relations avec la Préfecture, les services de recensement militaire, l'INSEE...

Afin de pouvoir procéder de cette façon le Maire doit avoir l'autorisation du Conseil Municipal .

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3°) Admission en non-valeur

La Trésorerie demande au Conseil Municipal d'admettre en non valeur des titres émis en 2010 pour un montant total de 722,07 €.

Ces titres ne concerne qu'un seul redevable et les poursuites ont été sans effet.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4°) Centre de Gestion de Seine-et-Marne : mise en concurrence du contrat assurance groupe

La commune adhère à ce service afin de lui permettre de se faire rembourser lorsque elle a l'obligation de payer ses agents lors de congés maladie, maternité...

A cette fin le Centre de Gestion doit relancer un appel à concurrence, le contrat actuel se terminant au 31 décembre 2016.

Si les modalités du nouveau contrat ne convenait pas à la commune elle ne serait pas obligée d'adhérer à ce nouveau contrat.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5°) SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne) : adhésion de la commune de Saint-Thibault-des-Vignes

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6°) Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de schéma départemental de coopération intercommunale,

CONSIDERANT que ce schéma prévoit qu'un certain nombre de communes (celles qui ont le potentiel économique le plus intéressant) seront rattachées à des intercommunalités d'autres départements privant la Seine-et-Marne d'une partie de ses ressources. Cela concerne 10 communes du secteur de Sénart qui basculeraient dans une intercommunalité « Grand Evry » en Essonne et 17 autres villes du secteur de l'aéroport de Roissy dans des intercommunalités du Val d'Oise.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des élus des 37 communes composant la communauté de communes Plaines et Monts de France refusent le démantèlement de celle-ci tel que prévue par le schéma régional de coopération intercommunale (SRCI) décidé par le préfet de région imposant notamment le découpage de la communauté de communes Plaines et Monts de France par le rattachement de 17 de ses communes dans le Val d'Oise ;

CONSIDERANT que la communauté de communes Plaines et Monts de France, ayant son siège en dehors de l'unité urbaine de Paris, n'est pas concernée par l'article 10 de la Loi MAPTAM.

CONSIDERANT que les conseils communautaires de la communauté de communes Plaines et Monts de France, à l'unanimité, et de la communauté d'agglomération de Val de France ont délibéré contre l'arrêté interpréfectoral du 29 mai 2015,

CONSIDERANT le périmètre concerné par la commune de Châtenoy,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, émet :

- **Un avis défavorable sur l'ensemble du projet général** de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale tel qu'établi par Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne, et que dans le cadre du SRCI, soit expressément conservée l'intégrité du territoire de la Seine-et-Marne.
- **Un avis défavorable quant à l'intégration de nouvelles communes au sein de la Communauté de communes du Pays de Nemours** au vu de l'impact financier et de la remise en cause de l'accord local concernant la représentativité au sein du Conseil Communautaire.

7°) Décision Modificative

Il convient de procéder à la décision modificative suivante :

Investissement		Recettes	Dépenses
2157-000	Matériel et outillage de voirie	0.00	-329.01
1641-000	Emprunts en euros	329.01	0.00
	TOTAL INVESTISSEMENT	329.01	-329.01
	TOTAL	329.01	-329.01

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

8°) CC du Pays de Nemours : désignation d'un commissaire suppléant à la Commission Sports et Loisirs

Monsieur Bertrand BORLETEAU se porte volontaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

9°) Devis mur du cimetière

Monsieur le Maire donne lecture de trois devis au Conseil Municipal.

Le conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise B.E.A.

Informations diverses

- Dératisation : une campagne de distribution va avoir lieu afin d'éradiquer ce problème ;
- Monsieur le Maire demande des volontaires afin de permettre l'installation des décorations de Noël dans les rues avant la randonnée nocturne organisée par E.V.A. ;
- L'agent technique étant en arrêt depuis plus d'un mois, il conviendrait de repenser l'entretien de la commune en attendant son retour, avec l'aide des conseillers municipaux ou en faisant appel à une société extérieure ;
- Monsieur le Maire tient à remercier Monsieur Simon THIERRY pour le nettoyage qu'il a effectué ;
- Chenilles processionnaires : résoudre ce problème en faisant soit appel à une entreprise soit au volontariat des conseillers municipaux ;
- Familles à Énergies Positives : Monsieur le Maire expose le principe de ce « concours » organisé par le Parc Naturel Régional du Gâtinais français. *Des équipes se regroupent pour représenter leur village, leur quartier ou leur entreprise avec l'objectif d'économiser le plus d'énergie possible sur les consommations à la maison : chauffage, eau chaude, équipement domestique. Chaque équipe fait le pari d'atteindre 8 % d'économies d'énergie et d'eau par rapport à l'hiver précédant le défi. Ce dernier se base sur le progrès global des comportements des concurrents : peu importe d'où on part, l'essentiel est de progresser ensemble ! Cette année, le Parc vous propose également d'économiser de l'énergie lors de vos déplacements - contact Thomas Bédot 01.64.98.73.93. - t.bedot@parc-gatinais-francais.fr ;*
- Un bus socio-culturel sera éventuellement de passage à Châtenoy. Une information sera distribuée en temps utile ;

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00

Châtenoy, le 26 novembre 2015

Le Maire,
Denis CELADON

